



**ADAPEI**

*Pyrénées-Atlantiques*

# **Le Mémento du Professionnel**

*Association Départementale des Parents et Amis  
de Personnes Handicapées Mentales des Pyrénées-Atlantiques*



# Madame, Monsieur, Madame, Monsieur, Madame, Monsieur,

✓ **Vous avez choisi d'entrer à l'ADAPEI des Pyrénées-Atlantiques en tant que professionnel.** Votre implication fait que vous êtes en charge de mettre en œuvre la politique définie par les instances de l'Association.

Au service de l'accompagnement des personnes déficientes dont vous avez la responsabilité, vous pouvez désormais vous référer à des documents tels que **le Projet Associatif, la Charte Éthique et le Référentiel Qualité**, documents approuvés par le Conseil d'Administration de l'ADAPEI.

Vous avez en main le dernier document élaboré tout spécialement à votre intention, à l'initiative de votre Directeur Général et validé par l'Association : **le Mémento du Professionnel** de l'ADAPEI des Pyrénées-Atlantiques.

✓ **Vous connaissez la mission que s'est fixée l'ADAPEI :**

**Accueillir,  
Accompagner,  
Intégrer**

**les personnes déficientes mentales.**

Cette mission n'a de sens qu'avec l'implication de chacun, à sa place, avec son enthousiasme, ses qualités humaines et ses savoirs-faire.

Que chacun soit remercié pour sa participation à la grande cause de la reconnaissance par la société des personnes handicapées mentales.

**Bienvenue.**

**Le Président,  
Jean-Lou DRAPIER**

# Chers collègues, Chers collègues, Chers collègues,



- ✓ **L'ADAPEI** n'est pas une entreprise comme les autres et cela pour plusieurs raisons :
  - association à but non lucratif : son objectif n'est pas de dégager des profits mais de construire ensemble un projet au nom des valeurs qui nous animent,
  - elle est administrée bénévolement par des parents ou amis de personnes déficientes,
  - notre mission est d'apporter des réponses adaptées pour l'accompagnement de ces personnes déficientes.
  
- ✓ **Cependant**, comme tout autre entreprise, elle se doit d'être organisée afin d'agir le plus efficacement possible, tout en veillant au respect des personnes accueillies. De plus, nous agissons dans le cadre de réglementations.
  
- ✓ **L'objectif du document** que vous avez entre les mains est de vous faciliter la découverte :
  - d'une histoire : notre association a plus de 40 ans,
  - d'un projet ambitieux : se mettre au service des personnes déficientes pour les aider dans leurs difficultés,
  - de l'engagement de notre association vers un management par la qualité engageant les pratiques de chaque professionnel,
  - d'une organisation où collaborent des parents et des amis, des professionnels et des bénévoles, des associations et des administrateurs, des jeunes et des vieux, des urbains et des ruraux ...bref ! Toute la diversité de la société.

Nous ne pouvons le faire qu'en définissant des modalités permettant à chacun de se situer dans un ensemble parfois complexe.

Ce mémento doit vous y aider mais il ne prétend pas à l'exhaustivité ... Vos collègues de travail, vos cadres et votre directeur peuvent vous éclairer en vous apportant des informations complémentaires ; n'hésitez pas à les solliciter.

**Le Directeur Général,  
Bernard TREMAUD**

# SOMMAIRE

L'ADAPEI des Pyrénées-Atlantiques : historique	p.5
Quelques dates repères	p.6
L'organisation de l'association	p.8
Les commissions	p.9
Les services du siège	p.10
Les établissements : cartographie	p.11
Les associations et partenaires	p.12
Principes et valeurs fondamentales	p.13
Démarche qualité, démarche de progrès	p.15
L'éthique professionnelle	p.16
La valorisation des rôles sociaux	p.17
La valorisation des rôles professionnels	p.17
La prévention des maltraitances	p.18
L'admission et l'accueil des usagers	p.18
Les projets individualisés	p.18
Le confort des personnes	p.19
L'évaluation de la satisfaction	p.19
Le travail avec les familles	p.19
Les documents Qualité	p.20
Ce que nous attendons de vous	p.20
Informations pratiques	p.21
Notes personnelles	p.22

# L'ADAPEI DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Un lien de solidarité et d'entraide entre toutes les familles et les adhérents de l'association.



Classe IMPro

L'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales des Pyrénées-Atlantiques a été fondée en 1962 par des parents afin de répondre aux attentes de nombreuses familles sans solution pour leur enfant déficient intellectuel.

## Une association loi 1901

L'ADAPEI est une association, fondée sur les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, indépendante de toute doctrine politique, religieuse ou raciale, dont la vocation première est de dresser un inventaire des besoins matériels et moraux des personnes relevant d'une déficience mentale, prioritairement, et d'élaborer des réponses adaptées. Elle a pour but d'obtenir des autorités publiques et de la société, la reconnaissance et l'application des droits de ces personnes. Elle a pour devoir de soutenir la création et la pérennisation de moyens spécifiques d'hébergement, d'accueil, d'accompagnement, d'insertion au travail, nécessaires au mieux être de la personne déficiente.

Actuellement, l'association compte plus de 400 familles adhérentes.

## Des objectifs ciblés

L'ADAPEI dispose actuellement de 33 établissements et services accueillant près de 1500 personnes déficientes intellectuelles et emploie environ 900 salariés.

L'association soutient par ses dispositifs :

- **l'intégration scolaire** (en milieu ordinaire ou en structure adaptée),
- **l'intégration sociale** (éducation à la vie quotidienne, l'accès à des solutions d'hébergement de façon autonome),
- **l'intégration professionnelle** (poste de travail en ESAT, apprentissage adapté en entreprise, accès à l'emploi en milieu ordinaire).

Parallèlement aux activités socio-éducatives, des activités sportives et culturelles ou des séjours de vacances sont proposés par nos partenaires. Ils favorisent l'épanouissement personnel, valorisent l'image de la personne déficiente et aident à l'intégration sociale.

## Des financements multiples

Les ressources de l'association proviennent d'une part des cotisations, de dons et de legs qui lui sont allouées pour la vie associative, et d'autre part des subventions et des financements publics - état, collectivités locales, sécurité sociale - pour le fonctionnement des établissements.



Ancien atelier CAT Colo



IME G. Berthe en 1963



Ancien CAT Alpha



Foyer d'Espiute



Ouvrière du CAT Coustau



MAS de Rontignon



Blanchisserie ESAT C.Lanusse



Maraîchage ESAT d'Espiute



Siège Social ADAPEI



SAJ de Sauvagnon

## QUELQUES DATES REPÈRES

**1962** - Création par un groupe de parents d'enfants déficients intellectuels, de l'**ADAPEI des Pyrénées Atlantiques** (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés).

**1963** - Ouverture du premier établissement de l'ADAPEI à Pau avec 30 enfants : l'**IMP "Les Hirondelles"** (Institut Médico-Pédagogique).

**1966** - Ouverture de l'**IMP "La Virginie"** à Orthez et de l'**IMPro "L'Envol"** à Lescar.

**1968** - Création à Pau d'un service administratif central avec nomination d'un directeur (M. René Gabe).  
- Création du premier Centre d'Aide par le Travail (CAT) pour adultes à Lescar : **CAT "Le Moulin"**.

**1969** - Premier établissement à Oloron Sainte Marie : l'**IMP "L'Espoir"** (Institut Médico-Pédagogique).  
- **Première colonie de vacances** organisée regroupant une vingtaine de jeunes.  
- Inauguration du **Foyer du Bialé** à Lescar.

**1970** - Ouverture du **Foyer de Légugnon**.  
- Ouverture d'un IMP à Sus, transféré en 1980 à Rontignon.

**1971** - Reprise par l'ADAPEI de "**l'IMP Château Tolou**" à Gan pour enfants et adolescents.

**1972** - Création de l'**ADTMP : Association Départementale de Tutelle des Majeurs Protégés**.  
- Déménagement du CAT "Le Moulin" dans des bâtiments neufs à Lescar = **CAT Colo "Pesquit"**.

**1973** - Transfert de l'**IMPro** d'Oloron de Légugnon à Saint Pée.  
- **Acquisition du Château Bellevue**.

**1976** - Création d'un foyer d'hébergement à

Baigts de Béarn.

- Après la fusion de l'association Alpha avec l'ADAPEI, le **CAT "Alpha"** est transféré à Pau.  
- Ouverture du **CAT de Baigts de Béarn**.  
- Création d'un **Foyer d'Hébergement** dans la propriété Quinta à Sauvagnon.

**1979** - Ouverture du CAT/Foyer d'Espiate.  
- **IME Francis Jammes** à Orthez.

**1980** - Création de l'association **Les Chamois Pyrénéens**, pour organiser les loisirs et les vacances.  
- Ouverture du **CAT Coustau** à Lescar.  
- Reprise de l'association "Les Enfants chez Eux" par l'ADAPEI qui s'enrichit de 3 nouveaux établissements : **Foyer d'hébergement du "Hameau"**, **CAT "Le Hameau"** et **IME "Les Enfants chez Eux"**.

**1981** - Ouverture du **CAT Castetarbe** à Orthez sur le terrain de la Virginie.

**1985** - Ouverture du **CAT de St Faust** transféré ensuite au CAT le Hameau et Alpha.

**1987** - Ouverture du **SAJH** dans la propriété du Gabarn à **Oloron Sainte Marie**.

**1989** - Ouverture de l'**internat "La Virginie"** et du Foyer d'Orthez sur le domaine de La Virginie.

**1990** - Ouverture du **SIFA (Service d'Insertion par la Formation et l'Accompagnement)**.  
- Ouverture d'une **maison de retraite** (MAPHA : Maison d'Accueil pour Personnes Handicapées Agées) à Baigts de Béarn.

**1991** - Ouverture d'une **maison de retraite "L'Arrisoulet"** (MAPHA) à Espiate.

**1992** - Transformation de l'IME de Rontignon en **Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)**.

- Création du **Service d'Éducation Spécialisée pour l'Insertion Professionnelle et Sociale (SESIPS)** à Gan.

**1994** - Transfert du **Siège de l'ADAPEI** de l'avenue Edouard VII à l'avenue des Lilas.

**1996** - Ouverture d'un atelier informatique à Pau, rue Castetnau.

**1997** - La **Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)** ouvre un pavillon pour 12 personnes autistes.

**2000** - Ouverture de la **maison de retraite "L'Esququette"** à Lescar.

**2001** - Le SIFA emménage dans des nouveaux locaux au Centre Mercure - Pau. L'atelier informatique est annexé aux locaux du SIFA.  
- Ouverture du restaurant **"La Jardinière"** dans le centre de Pau.  
- L'IME "Les Hirondelles" prend le nom d' **"IME Georgette Berthe"**.

**2002** - Transfert de l'externat de l'IME l'Espoir dans un bâtiment neuf Oloron Sainte Marie.  
- Transfert du CAT Alpha à Pau, du centre de l'Echangeur à l'ancien site de l'entreprise Arelec à Idron.  
- **40<sup>ème</sup> anniversaire de l'ADAPEI** au Palais Beaumont de Pau.  
- Le Foyer " Le Hameau " quitte son bâtiment historique et s'installe à Bizanos dans des bâtiments neufs. Il est rebaptisé : Résidence **"Le Clos Fleuri"**.

**2003** - Ouverture du **SAJH d'Espiate**.

**2004** - **Déménagement de l'ADTMP**. Elle quitte les locaux du Siège pour aller s'installer avenue Beau Soleil, dans une partie du bâtiment administratif du CAT Alpha.

- Inauguration des nouveaux bâtiments du CAT St Pée accueillant les **nouvelles activités "Chocolaterie et Confiturerie"**.

**2006** - Déménagement de **l'IME F.Jammes** dans de nouveaux locaux.  
- **Inauguration du SAJ St Pée** à Oloron Ste Marie.

**2007** - Réouverture d'un pavillon en janvier à la **MAS de Rontignon**.  
- Réception du nouveau **Foyer Bellevue à Baigts de Béarn**.  
- Extension de 7 places à la **MAPHA de Baigts**.  
- Ouverture du **SESSAD Les Petits Princes** à Pau.  
- Réception d'un bâtiment de 460m<sup>2</sup> à l'**ESAT Coustau**.

**2008** - Réception du nouvel **ESAT Colo**.  
- Elévation des normes de sécurité de l'atelier vernissage de l'**ESAT Le Hameau**.  
- **Déménagement de l'ADTMP** avenue Vignancour à Pau.  
- Reconstruction et restructuration d'une grande partie de l'**ESAT Christian Lanusse** à Orthez.

## Histoire de l'ADAPEI 64

L'ADAPEI des Pyrénées-Atlantiques

40 ans de vie  
par Bruno ABADIE



Retrouvez toute l'histoire de l'ADAPEI des Pyrénées-Atlantiques dans le livre : "L'ADAPEI des Pyrénées-Atlantiques, 40 ans de vie", écrit par **Bruno ABADIE** avec les conseils de **Bernard PLAUCHUT**.

Ses actions, son extension, ses projets depuis sa création en 1962 jusqu'à son 40<sup>ème</sup> anniversaire.

Livre disponible gratuitement au Siège sur simple demande.

**5 Présidents se sont succédés à la tête de l'ADAPEI :**

- M. BLEYS : 1962 - 1965
- Denis BERTHE : 1965 - 1989
- Bernard PLAUCHUT : 1989 - 2002
- Marie-Thé CARTON : 2002 - 2005
- Jean-Lou DRAPIER : 2005 ...

# L'ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

L'ADAPEI est gérée par une équipe de bénévoles assistés par l'ensemble des services de l'association placés sous la responsabilité du Directeur Général.

## Le Conseil d'Administration

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de membres (dont au moins 2/3 de parents) élus par l'Assemblée Générale parmi les membres adhérents.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour les actes de la vie civile. En particulier, il a tout pouvoir pour procéder aux acquisitions, échanges, aliénations des immeubles nécessaires aux buts poursuivis par l'association. Il en rend compte aux adhérents lors de l'assemblée générale annuelle.

*La liste des membres du Conseil d'Administration est disponible sur demande auprès du Siège social.*

## Le Bureau

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres et sur proposition du Président, un Bureau composé au minimum du Président, d'un 1<sup>er</sup> Vice-Président, d'un Trésorier et d'un Secrétaire.

Le Bureau a pour mission de veiller à l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

Il assure donc la continuité, la permanence et le développement de l'action de l'association en cohérence avec la politique générale. Pour ce faire, il suit attentivement l'activité de l'association et la vie des établissements en collaboration régulière avec le Directeur Général. Il propose au Conseil d'Administration des orientations stratégiques en fonction de l'évolution du contexte économique et social.

*La liste des membres du Bureau est disponible sur demande auprès du Siège social.*

## Le Projet Associatif

Le projet associatif est le cadre de références philosophiques, morales et humaines, qui inspire la démarche de l'ADAPEI 64, exprimée par ses instances décisionnelles.

- Il énonce les missions et les choix stratégiques assignés aux établissements, pour répondre aux besoins des usagers et aux attentes de l'environnement et partenaires.
- Il constitue le cadre général dans lequel l'ensemble des projets a vocation à s'inscrire.
- Il exprime le positionnement que l'association veut prendre dans la société et les services qu'elle veut rendre aux personnes dont elle s'occupe.

Dans l'ordre des légitimités, la hiérarchie des normes et des règles impose d'abord la loi, puis le projet associatif, et ensuite les projets d'établissement et de service. C'est le projet associatif qui donne de la cohésion à l'ensemble.

L'ensemble des forces vives de l'ADAPEI a été sollicité pour y contribuer :

- Des administrateurs ont participé à de nombreux

groupes de travail sur des thèmes spécifiques.

- Des usagers en capacité de s'exprimer ont été conviés à participer à ces groupes de travail.

- L'ensemble des salariés a été consulté pour donner son avis sur la nécessité d'évolution des établissements et services, et sur les besoins des usagers.

- Un groupe de pilotage constitué d'administrateurs et de directeurs a oeuvré durant plusieurs journées pour diriger cette réflexion et la mettre en forme.

**Ce projet a une portée générale et indique les lignes directrices associatives.**

Il permet aussi à chacun de bien connaître sa place, de l'occuper pleinement et de respecter celle des autres :

- ◆ Les adhérents fixent les orientations à donner à l'association, prennent les décisions.

- ◆ Les salariés et les intervenants les mettent en oeuvre.

*Ce document est consultable sur demande auprès de la direction de votre établissement.*

# LES COMMISSIONS

Plusieurs commissions, composées de parents, d'administrateurs, de professionnels, et à l'avenir des usagers eux-mêmes, se réunissent autour de thèmes différents afin d'impulser une dynamique et une politique de développement de l'association.

## La Commission Vieillesse

Procéder à un état des lieux précis, étudier la situation des personnes âgées handicapées vieillissantes : prendre en compte l'évolution des pathologies, étudier les possibilités d'évolution des structures et adapter ces dernières, et procéder à une analyse de l'impact des nouvelles dispositions légales sur les modalités d'hébergement, d'accompagnement ainsi que sur le niveau de ressources.

## La Commission Formation - Éducation

2 axes :

**1- La formation des bénévoles** : faire connaître les possibilités en matière de formation, faire intervenir des personnes sur des sujets particulièrement techniques, informer les administrateurs, collecter toutes les informations pouvant développer les connaissances législatives, réglementaires et techniques de notre secteur médico-social.

**2- La formation éducation pour les services** : veiller à la présence de l'association dans les commissions d'orientations des services personnes handicapées, s'informer sur les outils d'évaluation des besoins et des apprentissages.

## La Commission Communication

Élaborer le Bulletin ADAPEI 64 : ce journal trimestriel relate la vie de l'association et des établissements, informe et annonce les événements, les rencontres, les projets de l'association, les comptes rendus de conseils de vie sociale et des conseils d'administration.

Travailler en lien avec le service communication du siège, s'occuper de la création d'un calendrier d'événements et de rencontres. Envoyer des lettres d'information et de sensibilisation à toutes les familles, relais de circulation de l'information au niveau du siège et des établissements.

Etats : médiatisation (faire connaître l'association à l'extérieur), s'associer aux journées nationales, régionales et locales, faire connaître nos actions sur le terrain.

## Groupe de travail Autisme

Réfléchir à des solutions adaptées au projet de vie, qui répondent aux besoins des autistes.

## La Commission Financement - Développement

Examiner les projets d'investissement de l'Association, principalement dans leur aspect économique et financier, et donner un avis.

## La Commission Suivi des Conseils de Vie Sociale

Analyser les PV de façon à faire ressortir les questions devant être portées à l'attention de l'Association, procéder aux élections, veiller au respect du bon fonctionnement du conseil de vie sociale de chaque établissement.

## La Commission Action Familiale

Accueillir et soutenir les familles dans leurs difficultés, les informer sur l'association, prendre avis auprès des directeurs des établissements sur les possibilités d'accueil, de stages offerts par leur établissement.

Au niveau de l'association, faire remonter les demandes de places, établir un fichier concernant les familles reçues, recenser les besoins en matière d'éducation, de loisir, de prise en charge ponctuelle. Travailler en réseau avec d'autres associations et des professionnels pour le développement et/ou la création de services.

## La Commission Famille - Loisirs

Organiser les fêtes et manifestations rassemblant les familles, les établissements et les personnes déficientes intellectuelles.

# LES SERVICES DU SIÈGE

**Les services du siège gèrent des services communs à l'ensemble des établissements, notamment la gestion des ressources humaines. Ainsi toutes vos demandes particulières sont à adresser obligatoirement à votre directeur qui en référera si nécessaire aux services du siège.**

## La Direction Générale

Le Directeur Général anime et coordonne les établissements dans le cadre de la politique sociale et économique définie par l'association.

Il veille à l'adaptation permanente des services et prestations pour répondre aux besoins des personnes et de leur famille, dans le respect de la réglementation.

Il a la responsabilité de la gestion administrative et financière du personnel des établissements et services dans le cadre des dispositions prévues par les statuts.

## L'Administration Générale

Assure la gestion du patrimoine mobilier et immobilier de l'association (assurances, véhicules, bâtiments, constructions nouvelles etc...).

Ce service assure également l'accueil, la logistique et le secrétariat des services du Siège.

Il exerce, dans son domaine de compétence, le suivi des dossiers juridiques et contentieux. Il assure au profit de l'association et de ses établissements une veille technique et juridique.

## Le Service Social

Prépare les dossiers MDPH et participe à des groupes techniques. Accueille les familles. Suit les dossiers administratifs (CAF, SS).

## Le Service Ressources Humaines - Formation - Paye

Élabore et constitue les dossiers du personnel (contrat de travail). Élabore le plan annuel de formation. Suit les dossiers de formation. Organise les élections professionnelles et le fonctionnement des instances représentatives du personnel (comité d'entreprise, CHSCT, délégués du personnel...).

Élabore la paie pour tout le personnel des établissements et services ainsi que celles des ouvriers d'ESAT. Suit les indemnités journalières et prévoyance. Édite les documents administratifs (ASSE-DIC, URSSAF, retraite...). Assiste et conseille les directeurs d'établissements.

## Le Service Gestion

Assure le suivi des relations avec les autorités de tarification pour tout ce qui concerne la gestion des établissements. Établit les budgets prévisionnels et les comptes administratifs, suit les dépenses de personnel et de fonctionnement des établissements. Analyse et étudie les dossiers spécifiques (RTT, ...). Assiste et conseille les établissements.

## Le Service Comptable et Financier

Outre sa mission d'assistance et de conseil, il consolide les saisies comptables des établissements et assure la centralisation de toute la comptabilité.

Facture les prix de journées auprès des financeurs (DAS, DAS-Sécurité Sociale, Conseil Général) et effectue les versements à l'aide sociale.

Gère la trésorerie de l'ensemble de l'association et effectue tous les règlements (fournisseurs, salaires charges sociales, ...).

## Le Service Informatique

Gère les prestations informatiques pour l'ensemble des services (mise à jour du matériel, des logiciels, formation), et la mise en réseau de l'ensemble des établissements. Assiste et conseille les établissements.

## Le Service Qualité

Conseille les directeurs d'établissement et Services dans la conception et la mise en place de la démarche qualité. Assure la cohérence de la démarche au sein des différents établissements et Services. Assiste les animateurs qualité, facilite la formation et le soutien aux équipes, organise les audits et évaluations internes pour dégager des points d'amélioration et préparer l'association aux évaluations externes.

## Le Service Communication

Facilite la communication intra-associative par la création et le développement de nouveaux outils de communication. Promeut l'image de l'association et une image valorisée des personnes qui vivent un handicap. Participe à l'organisation des diverses manifestations.

**Toutes vos demandes particulières sont à adresser obligatoirement à votre directeur qui en référera si nécessaire aux services du siège.**

## Les IME : Instituts Médico-Éducatifs

- Georgette Berthe : Bizanos
- Francis Jammes : Orthez
- L'Espoir : Oloron Sainte Marie
- SESIPS : Service d'Éducation Spéciale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale : Gan et Pau

## SAJH : Service d'Accueil de Jour et d'Hébergement

- Sauvagnon
- La Virginie : Orthez
- Le Gabarn : Oloron Sainte Marie
- Espiute

## ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

- SESIPS : Gan et Pau (services).

## SESSAD : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile

- SESIPS : Gan et Pau (Orientation et formation professionnelle adaptée).
- Francis Jammes : Orthez
- Les Petits Princes : Bizanos

## Siège Administratif et Social

- Pau

## SAJ : Service d'Accueil de Jour

- Saint Pée : Oloron Sainte Marie
- Coustau : Sauvagnon



## SIFA : Service d'Insertion par la Formation et l'Accompagnement

- Pau
- Salies de Béarn

## MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

- Domaine des Roses : Rontignon

## ESAT : Établissement ou Service d'Aide par le Travail

- Colo : Lescar
- Coustau : Lescar
- Alpha : Idron
- Le Hameau : Pau
- Château Bellevue : Baigts de Béarn
- Christian Lanusse : Orthez
- Saint Pée : Oloron Sainte Marie
- Espiute

## MAPHA : Maison d'Accueil pour Personnes Handicapées Âgées

- L'Arrisoulet : Espiute
- L'Arroyo : Baigts de Béarn

## Maison de Retraite pour Personnes Âgées Handicapées - EHPAD (en partenariat avec la Mairie de Lescar)

- L'Esququette : Lescar

## Foyer d'hébergement

- Bialé : Lescar
- Sauvagnon
- Le Clos Fleuri : Bizanos
- Orthez
- Château Bellevue : Baigts de Béarn
- René Gabe : Oloron Sainte Marie
- Espiute

# LES ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES

L'ADAPEI coopère avec de nombreuses structures associatives offrant une gamme de services complémentaires de ceux apportés dans ses établissements et services. À ce titre, elle a notamment signé une convention de partenariat où elle est directement associée avec : les PEP (Pupilles Enseignement Public), le Centre Hospitalier des Pyrénées, l'AGEFIPH (Association Nationale de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées), l'ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi), et l'OGefa (Organisme de Gestion des Foyers Amitié).

## Association de Défense et de Soutien des Handicapés (ADSH de l'ADAPEI)

Cette association gère une partie du patrimoine immobilier de l'ADAPEI.

## Association de gestion de la résidence l'Esquirette

L'ADAPEI s'est associée à la Mairie de Lescar pour la création et la gestion de la Maison de Retraite de Lescar.

## Comité d'Insertion des Personnes Handicapées (CIPH)

Il gère le service Cap Emploi Béarn, qui a pour mission l'accompagnement et le placement en milieu ordinaire de travail des personnes handicapées.

## Association Départementale de Tutelle des Majeurs Protégés (ADTMP)

Elle a pour mission de veiller aux intérêts des majeurs protégés qui lui sont confiés.

## Association Sportive et Culturelle : "Les Chamois Pyrénéens"

L'ADAPEI a fondé cette association afin de proposer des activités socio-éducatives et culturelles, des activités sportives et des séjours de vacances.

## Association pour la Guidance Parentale et Infantile (AGPI)

L'ADAPEI est adhérente à l'AGPI, qu'elle a créée. Elle confie à cet organisme qui travaille étroitement avec le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) le soin d'aider les familles des tous petits enfants quelle que soit la nature du handicap. L'AGPI est un lieu d'écoute, de conseils et de réconfort pour les parents.

## Espoir 64

Section Départementale de l'UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles d'Adultes Malades Mentaux) a pour mission l'accompagnement d'adultes relevant d'un handicap psychique.

## Le Carrefour des Associations

Instance informelle fédérant la plupart des associations du département intervenant dans les champs sociaux et médico-sociaux. Le Carrefour des Associations rassemble administrateurs et directeurs d'association. C'est un lieu de réflexion, d'information et de formation sur les grands dossiers qui intéressent notre secteur. L'ADAPEI assure le secrétariat de cette organisation.

## Autisme Pau Béarn (APB)

L'ADAPEI est partenaire d'APB dans le cadre du SESSAD pour autistes Les Petits Princes.

## Association Autisme et Trouble Global du Développement Pau Aquitaine (AGTDPA)

L'ADAPEI a un mandat de gestion du Foyer Bizideki.

## Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

Le CAMSP est un établissement de prévention et de soins pour les enfants âgés de 0 à 6 ans atteints d'un handicap mental, moteur ou sensoriel. Son équipe (médecins, paramédicaux, professionnels des secteurs social et éducatif) va conduire l'enfant au maximum de ses potentialités. Une aide à l'adaptation sociale et éducative des enfants dans leurs lieux de vie (halte garderie, crèche, maternelle...) est aussi procurée.

## Centre de Ressources Autisme Aquitaine (CRA)

Partenariat en cours d'élaboration.

Centres de formation de la région, parmi lesquels nous pouvons citer : le CHP (Centre Hospitalier des Pyrénées), l'ITS (Institut de Travail Social) et l'AFMR (Association pour la Formation en Milieu Rural) d'Etcharry et les centres de formation d'apprentis. L'ADAPEI est aussi Centre de formation.

## L'ADAPEI est adhérente :

À l'Union Nationale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (UNAPEI)

L'UNAPEI est une fédération de 750 Associations régionales, départementales ou locales toutes animées par des parents bénévoles. Elle est reconnue d'utilité publique et œuvre pour que la dignité des personnes handicapées mentales et de leurs familles soit reconnue et garantie.

À la Fédération Nationale des Associations de Parents et Amis employeurs et gestionnaires d'Établissements et Services pour Personnes Handicapées Mentales (FEGAPEI)

La FEGAPEI, en qualité de syndicat professionnel d'employeurs, fédère les intérêts professionnels et gestionnaires des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales.

# PRINCIPES ET VALEURS FONDAMENTALES

**L'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales** est une association indépendante de toute doctrine politique, religieuse ou raciale.

Elle se donne pour mission et pour objectif d'œuvrer de façon prioritaire en faveur des enfants et adultes intellectuellement déficients, tout en restant ouverte aux personnes atteintes de maladie mentale et aux personnes sujettes aux troubles du comportement et de la personnalité.

Elle propose des moyens adaptés à leur éducation et leur accompagnement. Toutefois, elle ne peut les mettre en œuvre que dans la limite des moyens qui lui sont octroyés par les pouvoirs publics pour remplir ses missions.

Elle veille à optimiser l'emploi des fonds publics et privés qu'elle gère pour assurer la pérennité de son action.

Elle cherche à rassembler et soutenir leur famille.

Ses missions et objectifs se fondent sur des principes et valeurs de solidarité et de tolérance promus et partagés par les familles et les professionnels dans l'intérêt des personnes accompagnées.

Pour ce faire, l'ADAPEI met en synergie **la personne accueillie, sa famille et les professionnels** en favorisant l'implication et l'engagement de tous.

Le droit à l'intimité est préservé hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement.

Pour cela, l'ADAPEI s'engage à :

- Accueillir toute personne présentant une déficience intellectuelle dans la transparence et le respect du principe d'équité.
- Veiller à la reconnaissance et au respect des droits des personnes accompagnées et à l'obtention des moyens nécessaires pour qu'elles puissent vivre conformément à ces droits.
- Écouter et prendre en compte ses attentes et ses souhaits dans le cadre de son projet de vie. À l'informer d'une façon claire, compréhensible et adaptée sur l'accompagnement et/ou la prise en charge dont elle bénéficie. À favoriser sa participation active dans les différentes phases de ce projet.
- Favoriser l'épanouissement personnel à chaque étape de la vie, par le développement et le maintien des potentialités sociales et/ou professionnelles.
- Prévenir et lutter contre tout acte portant préjudice à l'intégrité morale et physique des personnes.
- Respecter un principe de confidentialité.
- Promouvoir et favoriser l'autonomie des personnes en veillant à leur bien être et leur sécurité pour leur permettre l'exercice de leurs droits et l'observation de leurs devoirs.

## Respecter la place et le rôle de la personne accueillie

- La personne déficiente intellectuelle est une personne à part entière.
- Sa dignité s'entend par l'accès à ses droits et leur respect en tant que citoyen.
- Elle bénéficie d'un accompagnement adapté à ses besoins, ses attentes et ses capacités.
- Elle est soutenue dans le développement de son autonomie. Elle bénéficie d'aide et de conseils dans sa liberté de choisir et d'agir.
- Elle remplit, en fonction de ses capacités, les devoirs auxquels tout citoyen est tenu.
- Elle doit être reconnue dans la société d'aujourd'hui comme un producteur et un consommateur, dans la mesure de ses moyens.



## Respecter la place et le rôle de la famille

- La famille est écoutée et entendue dans sa connaissance de la personne accueillie.
- Elle est associée, dans le respect de la liberté de choix de la personne, à son projet de vie.
- Elle bénéficie d'informations concernant le fonctionnement et les projets de l'association, de ses établissements et services.
- Elle participe ou se fait représenter.
- Elle est assurée des relations de solidarité, d'écoute, d'information et de soutien développées par l'association.

### Pour cela, l'ADAPEI s'engage à :

- Affirmer et préserver le caractère parental de l'association.
- Garantir que le rôle d'acteur privilégié de la famille est reconnu dans les pratiques de l'ADAPEI, de ses établissements et services en valorisant la complémentarité des familles et des professionnels dans l'accompagnement et/ou la prise en charge des enfants ou adultes accueillis.
- Développer des relations de solidarité entre parents par l'entraide, l'écoute, l'information, les conseils et l'accompagnement.
- Favoriser l'implication des parents et amis dans toutes les actions de l'association.

## Respecter la place et le rôle des professionnels

- Les professionnels sont impliqués dans le dialogue permanent et la concertation avec l'association.
- Ils sont reconnus dans leurs compétences.
- Ils reçoivent des informations concernant la vie et le fonctionnement de l'association.

### Pour cela, l'ADAPEI s'engage à :

- Fédérer l'ensemble des ressources humaines et matérielles de l'association pour préserver son unité dans la diversité des structures.
- Promouvoir la concertation et la communication au sein des établissements et des services.
- Sensibiliser les professionnels aux valeurs de l'association pour les impliquer dans ses réflexions et actions.
- Favoriser le développement de nouvelles compétences en fonction du service recherché auprès des personnes accueillies.

Par ailleurs, la pérennité de l'ADAPEI ne se conçoit que dans la recherche permanente de développement et de partenariat dans l'environnement.

### Ainsi, l'ADAPEI s'engage dans son environnement à :

**Intervenir auprès des Pouvoirs Publics** afin de créer et de développer des structures (établissements, services, associations) qui permettent l'accompagnement et/ou la prise en charge les mieux adaptés aux situations individuelles, tout en garantissant la dimension humaine des structures.

**Inscrire son action dans une vision prospective** des besoins des personnes accueillies en fonction de leur évolution mais aussi du contexte économique et social.

**Inventer et promouvoir de nouvelles formes d'action**, afin d'améliorer la qualité de ses services et d'accroître ses capacités d'accueil et d'intervention.

**Développer la solidarité** avec toutes les autres formes de handicap.

**Conforter et élargir le partenariat** avec les personnes, associations et organisations qui poursuivent des buts similaires.

“ J'ai fait un rêve : que nous unissions nos forces et nos convictions pour contribuer à la reconnaissance et à l'épanouissement des personnes handicapées mentales. ”

Jean-Lou DRAPIER  
Président de l'ADAPEI 64

# DÉMARCHE QUALITÉ, DÉMARCHE DE PROGRÈS

Toute organisation peut s'améliorer,  
tout service ou toute prestation peut progresser...

Cette volonté de progrès a toujours été un axe fort au sein de notre association.

Une démarche Qualité a été engagée en 1996, afin de poursuivre de façon concrète et efficace l'amélioration des services et prestations proposée aux usagers. Depuis cette date, tous les personnels des établissements et services ont bénéficié de formations spécifiques. La démarche qualité concerne les moyens humains, financiers, matériels et organisationnels mis en oeuvre par les directeurs d'établissement dans le cadre de la politique qualité de l'ADAPEI.

Un référentiel d'engagements de service "Accompagner pour insérer" validé par le conseil d'administration de l'association le 18 juin 2002, et ayant fait l'objet d'une validation nationale (JO du 4/01/2005), sert de cadre et de repère à cette démarche. Ce code de bonne conduite présente en détail les différents engagements à mettre en oeuvre. C'est sur la base de ces engagements que les pratiques de chaque professionnel doivent s'organiser. Elles peuvent et doivent être évaluées ou auditées.

Vous pouvez consulter ce document ainsi que ceux qui en découlent auprès du secrétariat de direction ou de l'animateur Qualité de votre établissement.

Depuis janvier 2002, la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale est venue conforter cette orientation en imposant à tous les établissements :

- d'auto évaluer leurs pratiques au moins tous les cinq ans, sur la base d'un référentiel validé,
- de faire évaluer leur fonctionnement par un organisme agréé...tous les 7 ans.

Cette loi reconnaît également de nouveaux droits aux usagers :

- un Contrat de séjour ou contrat de soutien et d'aide par le travail (pour les ESAT) est signé,
- un Livret d'Accueil, un Règlement de Fonctionnement ainsi qu'une Charte des droits et libertés doivent leur être remis,
- le Dossier de chaque usager est consultable, soit par lui-même soit par ses représentants légaux,
- chaque usager doit bénéficier d'un Projet Individuel, réellement mis en oeuvre et évalué annuellement...
- un Projet d'Etablissement, révisable tous les cinq ans, précise nos engagements et notre organisation.

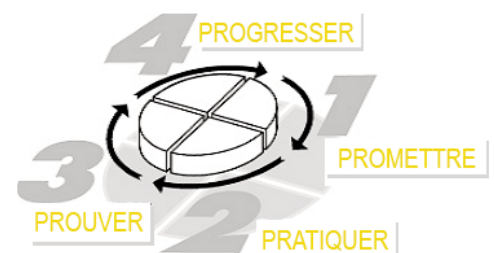
ÉVALUER POUR  
PROGRESSER

Une démarche de progrès ne peut exister sans évaluation et contrôle...

Il ne servirait à rien de promettre si nous ne contrôlions pas l'effectivité de nos engagements... Toutes ces évaluations sont positivées, elles veillent à maintenir un degré suffisant de vigilance pour maintenir la fiabilité du fonctionnement. Il s'agit de repérer les erreurs, les dysfonctionnements, et de les corriger. C'est un système préventif qui encourage la confiance et la responsabilité individuelle de chaque professionnel.

LA RÈGLE DES  
4 PR

Il ne suffit pas de PRomettre,  
il faut PRatiquer, PRouver  
et PRogresser...



# L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Éthique et Morale interfèrent. La morale est plutôt du côté du groupe et l'éthique du côté de l'individu.

La morale s'impose de l'extérieur à l'homme ; l'éthique est une démarche plus personnelle parce qu'unique, c'est-à-dire liée à chaque individu et à son propre jugement. Elle est nécessairement plurielle dans la société.

L'éthique est un questionnement sur les pratiques et s'éprouve dans l'action ; c'est pour cela qu'elle peut être considérée comme une "sagesse pratique" reposant sur des valeurs communes.

L'éthique dont nous parlons à l'ADAPEI est davantage opérationnelle en ce sens qu'elle promeut des principes que tout professionnel doit faire siens, dans la mesure où ils se fondent sur **des références de bonnes pratiques** :

- le **respect d'autrui** et de ses différences,
- le **respect de la parole** de l'autre comme valeur,
- la conviction de l'importance de la **transaction sociale** (du latin "transigere" = accommoder),
- la recherche de **l'autonomie de l'autre...**,
- la **confrontation des pratiques et l'échange** au sein d'une équipe.



Ce sont les raisons pour lesquelles notre choix s'est porté sur deux concepts simples et globaux dans le respect des différences : la **Valorisation des Rôles Sociaux\* (V.R.S.)** et **Professionnels (V.R.P.)**.

\* Wolf Wolfensberger : *La Valorisation des rôles sociaux*, Editions des deux continents, Genève, 1991.

L'éthique professionnelle se présente comme un ensemble de principes de bonnes pratiques adapté à chaque situation, associé à une conscience professionnelle.

## V.R.S.

### La Valorisation des Rôles Sociaux

C'est un ensemble de principes qui visent à développer les aptitudes (compétences) et à améliorer l'image d'un individu en utilisant, dans la communauté, des moyens culturellement valorisés en rapport avec son âge et son sexe. Ces principes favorisent l'accession à des rôles socialement valorisés.

#### 1- Le rôle de la conscience ou de l'inconscience dans les services humains

"Il faut prendre conscience de la réalité des conditions de vie des personnes"

#### 2- Penser positif... avoir des attentes positives... la condition d'une réussite

"Il faut constamment se rappeler que la personne handicapée est d'abord une personne..."

#### 3- La compensation des déficiences, incapacités, désavantages et handicaps.

"Il faut rechercher la compensation des handicaps"

#### 4- L'importance de l'amélioration de la compétence personnelle.

"Toute personne peut développer ses aptitudes et compétences : les professionnels doivent encourager ce modèle de développement"

#### 5- L'imitation ... un des plus puissants mécanismes d'apprentissage connus

"Montrer l'exemple chaque fois que c'est possible"

#### 6- La pertinence et l'influence de l'imagerie sociale

"Il faut être vigilant pour tendre à améliorer l'image de la personne"

#### 7- L'intégration et la participation sociale

"Chaque personne doit se voir offrir la possibilité d'une vie aussi autonome que possible"

## V.R.P.

### La Valorisation des Rôles Professionnels

C'est un système de gestion des ressources humaines qui vise à développer les compétences, l'image des personnes et l'efficacité dans les pratiques en favorisant la pensée positive et l'accession de tous les professionnels, autant que possible, à des rôles culturellement valorisés :

Plusieurs thèmes soutiennent cette approche :

#### 1- Le développement des compétences

Formation, évaluation, gestion, qualité

#### 2- L'organisation du travail

Equilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, environnement.  
Gestion des risques

#### 3- La contribution de chacun

Définition des postes, responsabilités, charge de travail.

#### 4- Les rétributions

Rémunération, gestion des carrières.

#### 5- L'adhésion et la confiance

Recrutement, intégration, communication interne.

#### 6- L'amélioration des images

Valorisation des produits ou services, respect des personnes, communication interne / externe.

Ces concepts représentent une forme d'idéal vers lequel nous cherchons à tendre ...

mais les moyens qui nous sont attribués ne permettent pas toujours de les réaliser !

L'association veille en permanence au respect des personnes handicapées ainsi que des professionnels. Aussi un protocole de prévention des abus et maltraitements (disponible auprès de votre direction) a été élaboré dans chaque établissement. Chaque professionnel, quelle que soit sa fonction, doit veiller en permanence à en respecter les principes énoncés en appliquant des pratiques de "bienveillance" dans les rapports qu'il entretient avec les usagers.

## LA PRÉVENTION DES MALTRAITEMENTS

Travail collectif, ce protocole de prévention comprend une définition et une typologie des maltraitements. Il est complété par une procédure de signalement de dysfonctionnement car les actes de maltraitance relèvent d'un dysfonctionnement grave. Chaque professionnel a le devoir d'informer sa hiérarchie lorsqu'il constate une maltraitance.

Il est du ressort de chaque professionnel de s'imprégner de ces définitions en prenant connaissance du document complet qui est remis lors de l'embauche et lors de l'accueil d'un stagiaire en formation.

## L'ADMISSION ET L'ACCUEIL DES USAGERS

L'admission et l'accueil font eux aussi l'objet d'une procédure à consulter. Il est en effet important que chaque professionnel repère la place qu'il occupe dans le dispositif global qui doit conduire à la meilleure intégration possible...

**Considéré comme "LE SERVICE" à rendre aux usagers, le Projet Individuel et sa mise en œuvre se déclinent en prestations, en activités, en actes, en échéances à respecter... et à évaluer.**

### DÉFINITIONS

#### La Maltraitance :

"est une conduite ou une pratique susceptible d'entraîner, chez une personne bénéficiaire du service, un **PRÉJUDICE** moral, économique, physique et/ou un stress important, manifestement disproportionnés et/ou non justifiés par la satisfaction de ses besoins prioritaires ou la légitimité de l'action éducative et/ou thérapeutique."

#### Maltraiter :

"traiter durement en actions ou en paroles, causer un dommage ou une perte."

**Synonymes** : brimer - brutaliser - éreinter - houspiller - malmener - violenter.

**"Parler de la maltraitance, c'est déjà agir."**

## LES PROJETS INDIVIDUELS

Véritable "cœur de métier", la mise en œuvre d'un projet d'accompagnement individuel est une obligation légale qui peut être à tout moment contrôlée et évaluée.

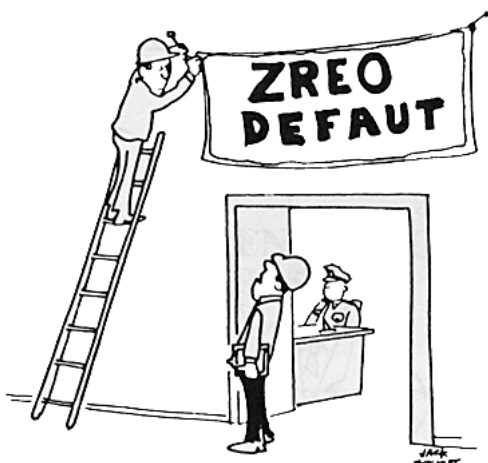
Chaque établissement a clarifié ce processus au travers de procédures et d'instructions ; celles-ci sont particulièrement destinées au personnel éducatif, médical et para médical, et formateurs.

La gestion des projets est facilitée par des outils mis à votre disposition (Neo PI, Evilo).

#### Ce processus prévoit :

- les étapes du travail et la répartition des rôles ;
- les méthodes d'évaluation ;
- la participation des usagers (et/ou de leurs représentants légaux) à la conception et à la mise en œuvre du projet.

Il nécessite un travail en équipe : entraide entre professionnels, partage des responsabilités, repérage et correction des erreurs... ; l'autocontrôle des pratiques... ; la transmission des informations ...



TOUS ENSEMBLE

Le confort relève de la responsabilité de tous ; chacun y participe et peut signaler à sa direction les dysfonctionnements éventuels.

## LE CONFORT DES PERSONNES

Le confort est une des conditions essentielles de la Qualité du service :

- **L'accueil et l'admission** sont organisés dans le respect de la réglementation.
- **L'hébergement** dans des locaux conformes, sécurisants, où la personne peut se sentir à l'aise et bénéficier de temps de repos et d'intimité.
- **La restauration** agréable, repas variés et équilibrés, fabriqués selon les règles les plus strictes.
- **La propreté et l'hygiène** de tous les locaux ; entretien et réparation réguliers.
- **Des postes de travail** (éventuellement) aménagés et/ou adaptés aux capacités des personnes et à la mesure des risques identifiés...

## L'ÉVALUATION DE LA SATISFACTION

Conformément au référentiel associatif et à la réglementation, l'établissement **évalue périodiquement** la satisfaction des usagers et/ou de leurs familles, ainsi que de ses partenaires...

Les professionnels sont également interrogés afin d'évaluer le "Climat Social" de l'établissement.

Le recueil des remarques de chacun permet d'améliorer la qualité des services.

Vous êtes, avec vos collègues, au coeur de ce dispositif ...

Chacun d'entre nous est un acteur qui participe au changement et contribue à l'amélioration globale.

## LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES (ET/OU L'ENVIRONNEMENT AIDANT)

Le projet se matérialise dans un ensemble de prestations, d'activités et d'actes professionnels coordonnés qui exigent une **cohérence** de tous les acteurs : usager lui-même, famille aidante, professionnels internes ou externes, ou réseau aidant...

L'établissement veille à respecter le rôle de chacun de ces partenaires et cherche à **les associer** aux orientations...



## LES DOCUMENTS QUALITÉ

Chaque établissement a développé en fonction de son secteur d'activité, différents documents permettant de gérer au mieux son dispositif qualité. Vous devez les consulter. L'animateur qualité de votre établissement est à votre disposition pour vous expliquer leur utilisation.

### Le projet d'établissement

C'est un document qui décline les objectifs de l'établissement, ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Il est établi pour une durée de 5 ans après consultation par le Conseil de Vie Sociale et validation par le C.A. de l'Association. Il est ensuite transmis aux autorités de contrôle.

### Le référentiel qualité associatif : "Accompagner pour insérer"

Ce document recense l'ensemble des engagements Qualité que tous les établissements et services de l'ADAPEI doivent veiller à respecter. Il sert à la fois de "guide de bonnes pratiques" et d'outil d'évaluation. Le référentiel Qualité a été élaboré par des administrateurs et des directeurs d'établissement. Il a été approuvé lors d'un conseil d'administration le 18 juin 2002. Il a fait l'objet d'une validation nationale en mars 2004 avec le concours de l'AFAQ\*, et parution au Journal Officiel le 5 janvier 2005.

\* Association Française pour l'Assurance et le Management de la Qualité.

Les modalités de mise en oeuvre des différents engagements sont décrites dans des procédures, des instructions ou des modes opératoires.

Ces documents concernent notre travail de tous les jours. Ils formalisent notre savoir faire et notre exigence de qualité.

## CE QUE NOUS ATTENDONS DE VOUS

Au sein de l'établissement, dans le respect et la reconnaissance de nos qualifications, nous appartenons tous à une équipe, unique et solidaire. Cette équipe se construit jour après jour... À nous de la conforter quotidiennement par nos actes.

Ce ne sont pas "les autres" qui sont responsables ;  
Nous le sommes tous et nous pouvons agir.  
Nous le devons à ceux qui nous font confiance et comptent sur nous ....



# INFOS PRATIQUES

## Le Comité d'Entreprise de l'ADAPEI

Il est composé de 12 membres élus. Y participent également les délégués et représentants syndicaux. Le Président de l'association assisté du Directeur Général, préside les réunions mensuelles.

Une plaquette des activités sociales et culturelles est disponible auprès du secrétariat du Comité d'Entreprise.

105, avenue des Lilas - BP 123 - 64001 Pau Cedex  
Tél : 05 59 84 66 05 - Télécopie : 05 59 02 76 06  
Blog : <http://ce.adapei64.over-blog.com>

## Les délégués du personnel

Elus pour 2 ans par l'ensemble des salariés, ils exercent leur mandat au sein de chaque structure ou groupe de structures. Ils ont essentiellement pour mission de présenter à l'employeur (représenté par le directeur d'établissement) les réclamations individuelles ou collectives. Vous trouverez les noms des délégués du personnel sur le panneau d'affichage de votre établissement.

## Les délégués syndicaux

Chaque organisation syndicale représentative, ayant constitué une section peut désigner un délégué syndical. Vous trouverez les noms des délégués syndicaux sur le panneau d'affichage.

## Le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHS-CT)

Ses membres sont désignés par un collège composé des membres élus du comité d'entreprise et des délégués du personnel. Y participent également : l'employeur ou son représentant et, à titre consultatif, le médecin du travail et le chef de service chargé des questions sécurité. Les noms figurent sur le panneau d'affichage de votre établissement.

## Les accords du travail

Outre le Code du Travail, les relations au sein des établissements sont régies par les accords de la branche de l'Action Sanitaire et Sociale, la Convention Collective Nationale des Etablissements et Services pour Personnes Inadaptées et Handicapées (15/03/66) et les accords d'entreprises agréés.

## Site Internet de l'association

Vous pouvez consulter le site Internet de l'ADAPEI des P.A. à l'adresse suivante :

<http://www.adapei64.fr>

## Le règlement intérieur

Porté à la connaissance des salariés par voie d'affichage, il vous précise les règles auxquelles nous devons nous conformer pour assurer le meilleur fonctionnement de notre organisation.

## Les congés payés

La période d'acquisition des congés payés s'étend du 1er juin au 31 mai de l'année suivante. La période normale de prise de congés est fixée selon les nécessités de service du 1er mai au 31 octobre. Les congés doivent être soldés au 31 mai.

Le congé payé annuel du personnel permanent est prolongé de 2 jours ouvrables par période de 5 ans d'ancienneté, avec un maximum de 6 jours.

## La rémunération

Le montant de la rémunération est fixé en application des grilles indiciaires, de la valeur du point conventionnel, et des accords ayant reçu un agrément ministériel.

Le salaire est versé par virement bancaire, à la fin de chaque mois, date de la remise du bulletin au salarié.

## La mutuelle

Des accords étant passés entre le Comité d'Entreprise de l'ADAPEI et la mutuelle, chaque salarié de l'association peut bénéficier, s'il le souhaite, de cette couverture sociale complémentaire.

*Pour tous renseignements, s'adresser directement au Comité d'Entreprise de l'ADAPEI qui gère lui même les dossiers d'adhésion.*

## Le plan de formation

L'association consacre chaque année un pourcentage de sa masse salariale au financement de la formation professionnelle continue.

Un plan de formation annuel regroupe les formations programmées par l'association au bénéfice du personnel. Ce programme, soumis à l'avis du Comité d'Entreprise, contribue à l'amélioration continue des pratiques et à la qualité du service rendu.

## La prévoyance

Un capital décès est prévu dans le contrat de prévoyance. Si le salarié souhaite modifier les règles de dévolution de ce capital, il doit le faire en utilisant un formulaire particulier fourni par la Caisse de Prévoyance.

# NOTES PERSONNELLES

A series of horizontal dashed lines for writing notes.



# ADAPEI

## Pyrénées-Atlantiques

Association Départementale des Parents et  
Amis de Personnes Handicapées Mentales

### Siège Social

105, avenue des Lilas - 64000 PAU  
Tél : 05 59 84 64 89 - Fax : 05 59 84 61 18

### IME - Institut Médico Éducatif

#### IME Georgette BERTHE

1, allée des Hirondelles - 64320 BIZANOS  
Tél : 05 59 14 89 90

#### IME Francis Jammes + SESSAD <sup>2</sup>

5/15 rue Auger de Subercaze - 64300 ORTHEZ  
Tél : 05 59 69 43 45

#### IME L'Espoir

Rue du 8 Mai - 64400 OLORON SAINTE MARIE  
Tél : 05 59 39 40 21

#### SESIPS <sup>1</sup> / SESSAD <sup>2</sup> / IME- ITEP <sup>3</sup>

18 bis, avenue Georges Brassens - 64290 GAN  
Tél : 05 59 21 57 09

#### SESSAD Les Petits Princes <sup>2</sup>

11 Avenue René Olivier - 64320 BIZANOS  
Tél : 05 59 83 26 71

1 : SESIPS : Service d'Éducation Spéciale pour l'Insertion  
Professionnelle et Sociale

2 : SESSAD : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins  
À Domicile.

3 : ITEP : Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique

### ESAT - Établissement ou Service d'Aide par le Travail

#### ESAT Colo

rue Maurice Coustau - 64230 LESCAR  
Tél : 05 59 81 03 64

#### ESAT Coustau

rue Maurice Coustau - 64230 LESCAR  
Tél : 05 59 81 04 16

#### ESAT Alpha

19, avenue Beau Soleil - 64320 IDRON  
Tél : 05 59 02 52 82

#### ESAT Le Hameau

27, avenue Larribau - 64000 PAU  
Tél : 05 59 80 19 33

#### ESAT St Pée

4, impasse Michel Cazaux - 64400 OLORON SAINTE MARIE  
Tél : 05 59 39 80 68

#### ESAT Château Bellevue

64300 BAIGTS DE BEARN  
Tél : 05 59 65 33 02

#### ESAT Christian Lanusse

route de Castetarbe - 64300 ORTHEZ  
Tél : 05 59 69 43 45

#### ESAT d'Espaute

64390 ESPIUTE  
Tél : 05 59 38 54 70

### Foyers d'Hébergement / MAPHA

#### Foyer du Bialé

12, rue du Bialé - 64230 LESCAR  
Tél : 05 59 81 20 45

#### Foyer de Sauvagnon

route de Bordeaux - 64230 SAUVAGNON  
Tél : 05 59 33 10 50

#### Résidence Le Clos Fleuri

3, allée des Hirondelles - 64320 BIZANOS  
Tél : 05 59 14 60 00

#### Foyer d'Orthez

route de Castetarbe - 64300 ORTHEZ  
Tél : 05 59 69 23 25

#### Foyer René Gabe

301, avenue de Légugnon - 64400 OLORON STE MARIE  
Tél : 05 59 39 30 24

#### Foyer / MAPHA Château Bellevue

64300 BAIGTS DE BEARN  
Tél : 05 59 65 33 02

#### Foyer / MAPHA d'Espaute

64391 ESPIUTE  
Tél : 05 59 38 54 70

### SAJ / SAJH - Service d'Accueil de Jour et d'Hébergement

#### SAJH de Pau

route de Bordeaux - 64230 SAUVAGNON  
Tél : 05 59 33 10 50

#### SAJH La Virginie

route de Castetarbe - 64300 ORTHEZ  
Tél : 05 59 69 23 25

#### SAJH Le Gabarn

4, chemin de Laborde  
64400 OLORON STE MARIE

Tél : 05 59 39 18 82

#### SAJH d'Espaute

64390 ESPIUTE  
Tél : 05 59 38 54 70

#### SAJ St Pée

4, impasse Michel Cazaux  
64400 OLORON SAINTE MARIE

Tél : 05 59 39 80 68

#### SAJ Coustau

rue Maurice Coustau - 64230 LESCAR  
Tél : 05 59 81 04 16

### MAS - Maison d'Accueil Spécialisée

#### MAS Domaine des Roses

2 route du Hameau - 64110 RONTIGNON  
Tél : 05 59 82 00 88

### SIFA - Service d'Insertion par la Formation et l'Accompagnement

#### Centre Mercure

✓ 2, avenue de l'Université - 64000 PAU  
Tél : 05 59 14 31 91

✓ 12, rue des Puits Salants  
64270 SALIES DE BEARN  
Tél : 05 59 38 16 58

